



DEMANDE D'ADHÉSION À L'OSBI

For English version:
www.obsi.ca/firms

La firme soussignée, nom de la firme soumet, par la présente, une demande d'adhésion à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissements (OSBI) et s'engage à se conformer à l'ensemble des obligations découlant de l'adhésion figurant dans le mandat et les règlements administratifs de l'OSBI, en vigueur à la date des présentes et qui peuvent être modifiés de temps à autre.

nom de la firme : _____
en français et en anglais, s'il y a lieu

Signée : nom : _____ titre : _____
signature : _____ datée : _____
(agent autorisé) (MM/DD/YYYY)

L'OSBI examinera la demande et confirmera que les renseignements sont complets. On communiquera avec la personne-ressource interne indiquée à la section B pour l'informer des prochaines étapes incluant le paiement des frais.

Section A : Catégorie de prestataires de services financiers

Le demandeur confirme qu'il relève de la catégorie suivante (veuillez cocher la catégorie correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Banque, coopérative de crédit fédérale ou banque étrangère autorisée figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques (Canada) | <input type="checkbox"/> Courtier en valeurs mobilières au sens du Règlement 31-103 |
| <input type="checkbox"/> Société de fiducie ou de prêt fédérale constituée ou prorogée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada) | <input type="checkbox"/> Courtier en fonds commun de placement au sens du Règlement 31-103 |
| <input type="checkbox"/> Association coopérative de crédit fédérale constituée en personne morale ou prorogée en vertu de la Loi sur les associations coopératives de crédit (Canada) | <input type="checkbox"/> Courtier en régime de bourses d'études au sens du Règlement 31-103 |
| <input type="checkbox"/> Société de fiducie ou de prêt canadienne constituée en personne morale ou prorogée en vertu des lois provinciales ou territoriales sur les sociétés de fiducie et de prêt | <input type="checkbox"/> Courtier sur les marchés non réglementés au sens du Règlement 31-103 |
| <input type="checkbox"/> Caisses populaires ou credit union canadiennes constituées en vertu des lois provinciales ou territoriales sur les caisses populaires et les credit unions | <input type="checkbox"/> Courtier d'exercice restreint au sens du Règlement 31-103 |
| | <input type="checkbox"/> Gestionnaire de portefeuille au sens du Règlement 31-103 |
| | <input type="checkbox"/> Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint au sens du Règlement 31-103 |
| | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

_____ |

Section B : Coordonnées

Adresse du siège social :

adresse : _____

ville/province/code postal : _____

Coordonnées (externes)

Les coordonnées externes sont communiquées par l'OSBI pour les demandes d'informations générales ou les questions de consommateurs concernant votre firme ou votre processus de traitement des plaintes. Cette information sera également publiée sur le site Web de l'OSBI dans la liste des firmes participantes.

nom de la personne-ressource : _____

titre : _____

adresse : _____

ville/province/code postal : _____

numéro de téléphone : _____

numéro de télécopieur : _____

courriel : _____

Coordonnées (internes)

Les coordonnées internes ne sont utilisées que par le personnel de l'OSBI et ne seront pas affichées ou communiquées au public.

nom de la personne-ressource : _____

titre : _____

adresse : _____

ville/province/code postal : _____

numéro de téléphone : _____

numéro de télécopieur : _____

courriel : _____

Les firmes participantes sont tenues d'informer l'OSBI en cas de changement de leurs coordonnées. Veuillez noter que la personne-ressource désignée à des fins internes sera également abonnée à la liste de distribution du bulletin électronique de l'OSBI. L'OSBI utilise son bulletin électronique afin de diffuser de l'information importante pour les firmes participantes, notamment les changements de politiques ou de procédures, de frais et d'autres sujets. L'abonnement au bulletin électronique est obligatoire pour la personne-ressource interne désignée de la firme participante.

Section C : Filiales, sociétés affiliées et sociétés apparentées

Noms des filiales, des sociétés affiliées ou des sociétés apparentées, le cas échéant, notamment leur nom officiel en français, s'il y a lieu. (S'il y a plus de deux filiales, veuillez joindre un document distinct.)

1. _____

2. _____

Veuillez remplir le formulaire et le retourner à :

Courriel de l'OSBI :

membres@obsi.ca

Télécopieur : 1-888-422-2865

Adresse postale :

401, rue Bay, bureau 1505 C. P. 5
Toronto (Ontario) M5H 2Y4

Pour toute question, veuillez vous adresser à notre équipe responsable de l'adhésion à l'adresse

membres@obsi.ca

ou en composant le

1-888-451-4519 poste 2306

L'OSBI est le service national et indépendant de règlement des différends du Canada offert aux consommateurs et aux petites entreprises qui n'ont pas réussi à régler leur plainte avec leur firme de services bancaires ou d'investissement. Notre mandat d'intérêt public fait l'objet d'une surveillance réglementaire par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (en ce qui concerne les plaintes liées aux placements) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (en ce qui concerne les plaintes liées aux services bancaires).